

La coéducation, une forme démocratique d'éducation

Texte de Maurice Corond annoté par Pierre De Rosa

Pourquoi la coéducation ?

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant... »

La plupart des publications sur cette question commencent par cette citation dont l'origine est incertaine mais le message clair : l'éducation ne peut être le fait d'une personne ou d'une institution, mais bien d'un ensemble social délimité dans le territoire de vie de celui à qui s'adresse cette éducation.

Si l'on se pose la question, c'est qu'a disparu en quelques décennies, dans nos sociétés occidentales, une organisation très centrée sur la famille, le village, le métier avec, entre tous les composants de ce microcosme, une osmose des valeurs et des pratiques. Aujourd'hui, on vit dans une société atomisée, avec un partage et une spécialisation des tâches, des personnes et des lieux de production ; avec une survalorisation des compétences individuelles par rapport aux compétences collectives.

Pour qu'une société évolue, il convient de faire évoluer les mentalités individuelles et les réponses institutionnelles. L'entreprise, la famille, le secteur de la santé, l'armée, ... ont vu une mutation exceptionnelle en un demi siècle aussi bien dans leur mode d'organisation que dans leurs finalités mêmes. Curieusement, les recherches en éducation, qui sont nombreuses, ne parviennent pas à séduire les responsables de l'éducation : parents, enseignants, animateurs, élus des collectivités. Et pourtant, si l'on écarte les solutions autoritaires et planifiées qui n'ont pas réussi à montrer leur efficacité, (perte de l'autonomie individuelle et étouffement de la créativité) que reste-t-il ? La voie démocratique s'impose. Si l'on se réfère à Ricoeur, pour définir la démocratie ⁽¹⁾ une solution coopérative nous apparaît : lorsqu'on mutualise les compétences dans un cadre politique défini, pour proposer des dispositifs où chaque éducateur a une place reconnue, on observe l'émergence d'un nouveau concept : celui de coéducation.

Toutefois, si l'on observe un grand intérêt de beaucoup d'acteurs de l'éducation pour l'aspect technique de la coéducation, peu souhaitent mettre en avant le projet politique qui sous-tend cette action éducative, c'est-à-dire le sens profond de cette démarche. A l'inverse, d'autres ⁽²⁾ vont jusqu'à dire que la coéducation est le volet éducatif du développement durable !

Qu'est-ce que l'éducation ?

Dans toutes les enquêtes d'opinion, on note un intérêt croissant pour l'éducation, tant pour la réussite individuelle que pour la prospérité collective. Pour faire court, on admet que l'éducation, c'est l'ensemble des influences voulues ou subies, qui concourent au développement de la personne humaine. C'est ce qu'on rencontre dans la plupart des situations de vie, chacun est donc tour à tour et simultanément éducateur et éduqué !

[Pourtant, on semble trop souvent oublier –ou ignorer- que si toutes les influences sont éducatrices (contribuent de fait à l'éducation) toutes ne sont pas éducatives (émises dans le but d'éduquer et choisies pour ce qu'elles apportent). Cet oubli –ou cette ignorance- peut compromettre les résultats de l'action éducative : celle-ci, ne tenant pas –ou insuffisamment- compte des influences « involontaires », ne peut ni profiter de leurs effets souhaitables pour les consolider, ni lutter contre leurs effets indésirables en les contrebalançant. Pierre de Rosa]

L'éducation a une fonction sociale, de transmission de connaissances vitales à la survie de l'espèce. Elle a également une fonction de transmission des modes de vie indispensables à la cohésion du groupe en vue de sa survie, donc de la prise de conscience de chacun de son appartenance au groupe.

Qui sont les acteurs de l'éducation ?

Aujourd'hui, la famille, l'école et l'environnement jouent un rôle essentiel dont les influences sont à préciser. Chaque influence éducative (famille, école, environnement) a ses caractères propres, mais aucune n'est déterminante pour un individu ni n'entre en concurrence avec les autres.

¹ " Est démocratique une société qui se considère comme fondamentalement divisée, et qui se donne pour tâche essentielle d'exprimer ses contradictions, de les analyser et de les arbitrer, en associant toujours le plus largement possible chacun de ses membres, à égalité de droits, à ce travail d'expression, d'analyse et d'arbitrage des contradictions ".

² Frédéric Jésus, *Co-éduquer*, Dunod, Paris, 2004, 189 pages

L'espace familial (3)

Le premier espace éducatif que connaissent la plupart des enfants est le milieu familial. C'est dans la famille qu'un enfant fait ses premières découvertes, conduit ses premières expériences, lie ses premières relations, construit ses repères indispensables. Chaque famille a un projet éducatif bien affirmé ; la plupart d'entre elles l'ignorent !

L'espace scolaire (4)

Le milieu scolaire exerce une influence décisive mais limitée dans ses objectifs comme dans sa durée. Il est le seul espace éducatif commun à tous les enfants et à tous les adolescents, auxquels il est fait obligation de le fréquenter au minimum pendant dix ans. Ses objectifs sont centrés essentiellement sur l'acquisition de connaissances dites de base, d'ordre méthodologiques, cognitives et comportementales. Les débats de ces cinquante dernières années ont porté et portent sur l'équilibre entre ces trois grands domaines. Celui qui pose le plus problème est bien sûr le troisième ; c'est celui qui se trouve à l'intersection des espaces familiaux et périscolaires.

L'espace « périscolaire » ou « périfamilial » (5)

Autour de la famille et de l'école, ce milieu ouvert constitue un espace éducatif multiforme où se combinent et se confrontent, de façon plus mouvante et plus anarchique, des influences éducatives volontaires et involontaires parce qu'elles sont liées à des situations ou à des actions qui poursuivent des fins autres qu'éducatives et désintéressées et parfois contradictoires : la rue, le commerce, la publicité, mais aussi le club sportif, le centre de loisirs, le catéchisme ou le conservatoire de musique..

L'étendue et la diversité de cet espace sont fonction de l'autonomie des enfants et des adolescents qui l'explorent, et cette autonomie dépend à la fois de l'âge, du mode de vie, de la culture et des conditions matérielles dont disposent les enfants à travers leur famille. Il permet de rencontrer les autres dans toutes leurs diversités et d'établir avec eux des relations de coopération.

L'espace périscolaire ou périfamilial se présente donc comme un espace « transitionnel » sécurisant. Il va compléter les apprentissages nécessaires ; situé à la périphérie de l'école ou de la famille, il facilite donc la mise en relation des différentes actions éducatives. Le « rallye automobile » de beaucoup de parents le mercredi après-midi témoigne de l'intérêt porté par les familles pour cet espace.

L'espace institutionnel

Il a fait son apparition comme acteur important de l'éducation depuis une dizaine d'années. Il comprend des institutions nationales (Parlement, CNAF,...) ou locales (sous toutes les formes administratives). Il est à l'initiative politique : il offre un projet politique et légitime, un cadre réglementaire, il facilite la mise en relation des différentes actions éducatives. Il vise au « mieux vivre-ensemble » des différentes composantes sociales, économiques, et culturelles de son territoire en visant le plus grand nombre ; il coordonne les actions ou les fait coordonner, il met des moyens à disposition.

Certaines villes se sont proclamées « villes éducatrices » : l'éducation est une préoccupation forte qui touche tous les domaines de compétences : urbanisme, santé, scolaire, associatif, transports,... Ces villes se sont regroupées dans le Réseau Français des Villes Educatrices, lui-même intégré dans un réseau mondial.

Une collaboration parfois difficile

Chaque espace est fier de ses prérogatives ; elles sont indiscutables... mais pas exclusives par rapport à l'éducation. Lorsque se télescopent des questions de valeurs (famille, école, temps libre, institutions), de légitimité, d'emploi ou de moyens, les rencontres ou projets partagés peuvent avoir beaucoup de difficultés à voir le jour. Alors éducation ? coéducation ou multiéducation ?

Qu'est-ce que la coéducation ?

Au plan historique

On retrouve une première manifestation de la coéducation, dans l'éducation populaire, (par tous, pour tous, qui est une visée politique de l'éducation). Les activités post et périscolaires vont en être une autre manifestation, sans toutefois viser à rassembler les différents acteurs de l'éducation. Enfin, depuis

³ Je reprends succinctement des développements détaillés de ces questions parus dans : Restoin Albert, *Eduquer pour demain*, L'harmattan, Paris, 2004, 236 pages.

⁴ Idem, Restoin Albert, *Eduquer pour demain*,

⁵ Idem, Restoin Albert, *Eduquer pour demain*,

1947, avec la mise à disposition d'enseignants auprès des grandes organisations de loisirs éducatifs, on aborde la complémentarité école/temps libre. Dans le système scolaire, lorsqu'en 1972, le ministre Fontanet, décrète l'utilisation de 10% du temps scolaire consacré à des activités transversales, on entre doucement dans la période de la coéducation « institutionnalisée ». Les dispositifs vont se succéder ⁽⁶⁾, avec deux points forts : la circulaire sur l'aménagement du temps scolaire ⁽⁷⁾ et la circulaire sur les contrats éducatifs locaux « *l'État affirme depuis deux ans sa conviction que l'éducation est une mission partagée* ». ⁽⁸⁾

Si l'école a petit à petit élargi les possibilités d'intervention auprès des enfants, elle a toujours souhaité en garder la maîtrise ⁽⁹⁾.

Parallèlement, la famille a évolué et l'introduction en 1970 de la co-parentalité puis de l'autorité parentale conjointe a amené l'idée que le chef de famille devait faire la place à une coéducation familiale. La recomposition d'un grand nombre de familles a rendu nécessaire cette coéducation.

Une recherche sur Internet à propos de la coéducation donne des résultats surprenants pour des français : 80 % des définitions recouvrent l'idée que la coéducation, c'est simplement mettre ensemble des filles et des garçons dans des activités communes !

[En effet, la co-éducation est déjà depuis longtemps comprise comme le fait d'éduquer ensemble filles et garçons. Cependant, si l'école séparait les filles et les garçons pour les instruire –différemment ?-, la vie quotidienne les réunissait inévitablement : ils recevaient alors beaucoup d'influences communes, y compris celles qui tentaient de les persuader, entre autre chose, que les uns –les hommes, les riches, les blancs, ...- étaient supérieur aux autres – les femmes, les pauvres, les noirs, ...-.

Pour nous, la co-éducation est la coopération voulue des différents acteurs de l'éducation.

Cette co-éducation résulte d'idées communes sur l'éducation et ses finalités ; elle se concrétise par la mise en œuvre, dans des situations différentes, d'actions éducatives multiples qui font appel à diverses disciplines ou/et utilisent diverses techniques mais qui contribuent toutes, et de manière cohérente, à la construction et au développement de la personne dans ses deux dimensions, individuelle et sociale. Pierre de Rosa]

La coéducation va plus loin que le partenariat ; il y a engagement sur des valeurs partagées, sur des objectifs communs et sur une finalité d'ordre politique. La notion d'éducation partagée, est parfois comprise comme une délimitation des sphères d'influence de chaque partie ; c'est plutôt au sens de partage d'idées communes sur l'éducation qu'il faut le comprendre. En se souvenant qu'en terme d'éducation, chaque fois que l'on partage, chacun s'enrichit des « parts » des autres alors que certains pensent qu'on s'appauvrit puisqu'on n'a qu'une part du gâteau !

Au plan politique :

La coéducation est la volonté de citoyens (responsables élus ou simples individus) de promouvoir un mieux vivre-ensemble régulé par les acteurs eux-mêmes. C'est l'idée que le rêve du village wolof où l'éducation d'un enfant est l'affaire de tous, peut trouver une traduction concrète aujourd'hui, sur un territoire donné, avec les moyens et les contraintes actuelles. C'est une façon de traduire concrètement la globalité de l'éducation, en laissant une grande marge de manoeuvre aux acteurs et en visant sans cesse l'objectif d'implication d'enfants responsables et autonomes dans une société démocratique.

Au plan concret

La coéducation est la réunion de différents acteurs de l'éducation pour tenter de proposer des activités dans une cohérence des modes d'approche et surtout pas une uniformité des modes d'intervention. Un certain nombre de dispositifs institutionnels favorisent parfois cette rencontre d'acteurs.

⁶ PAE, associations complémentaires de l'école publique, CEL, PEL, intervenants extérieurs, aide-éducateurs, ateliers relais,...

⁷ circulaire dite « Calmat-Chevènement » du 13 décembre 1984

⁸ circulaire du 22/11/2000.

⁹ à tel point que la consultation sur l'éducation en 2004 n'a été en fait qu'une consultation sur l'école !

Pistes pour une mise en vie de la coéducation

Evolutions des pratiques

Des freins existent : évolution des mentalités vers une culture du chacun pour soi, au plan individuel ou associatif, des financements pas très équitables dans leurs répartitions ou leurs objets, un investissement dans les dispositifs, au détriment des projets ou des finalités.

Par contre, des facteurs dynamiques existent : l'accent mis sur le local ces dernières années, l'impasse de certains modes d'approche qui oblige les partenaires à revoir les choses de fond en comble, la prise de conscience d'un certain nombre de municipalités de leurs responsabilités en matière éducative,...

Quelques tensions à examiner

Pour bien démarrer dans un projet de coéducation, les acteurs en présence ont tout intérêt à examiner un certain nombre de tensions. A défaut de les réduire, les expliciter, échanger à leur propos, permettra aux uns et aux autres de lancer les débuts d'une charte de partenariat.

Dresser et élever : depuis les grecs d'Athènes 5 siècles avant JC, trois visions s'affrontent : l'une autoritaire et rationnelle, l'autre centrée sur la personne et l'autre liée à l'unité de la cité ; l'éducation est depuis toujours un sujet de société. De Pavlov (et les comportementalistes actuels) à Neil (Libres enfants de Summer Hill) ou Rodgers (Liberté pour apprendre) en passant par Lobrot (pédagogie institutionnelle) les conceptions continuent de s'affronter. Si la part des automatismes, des réponses à un stimuli ou à des contraintes nécessaires ne peuvent pas être niées dans l'éducation (peut-on se passer des gammes pour apprendre le piano ?), l'idée de s'intéresser à la personne, à la finalité de l'éducation du citoyen doit impérativement pouvoir trouver sa place.

Contraindre et protéger : toute action éducative vise à faire acquérir des savoirs nouveaux (connaissances, démarches, façon d'être,...) ce qui n'est pas sans risque parfois : protéger suffisamment sans empêcher l'expérimentation ! Il est plus confortable de contourner un obstacle plutôt que d'apprendre à le franchir ! On sait que toute formation a pour but de modifier le sujet, ce qui ne peut se faire que si l'on accepte provisoirement une contrainte nouvelle, un risque, dont le sujet sort parfois transformé. ⁽¹⁰⁾

Instruire et éduquer : c'est ici que la participation ou non du sujet devra être discutée. Va-t-on partir du point de vue de l'enseignant ou de celui de l'enseigné ? Il n'y a éducation que si les actions mises en oeuvre permettent l'acquisition de compétences sociales nouvelles, indispensables à l'exercice d'une citoyenneté active. La tentation est grande de centrer les actions éducatives sur les activités plutôt que sur le contexte dans lequel se situe ces activités.

Interdire et autoriser : chaque être se construit par rapport à des repères et des limites, qu'il essaie de repousser en permanence pour éprouver sa liberté ou tout simplement élargir son aire de vie. Pour chercher, trouver, construire, éprouver les limites, ses limites un dialogue permanent est nécessaire entre l'éducateur et l'« éduqué ». L'adulte est garant du cadre défini et accepté à une étape de la vie. Il est également garant de la possibilité qu'a le sujet de discuter et de modifier le cadre.

Se méfier et faire confiance : l'acte éducatif est par nature imprévisible et aléatoire, malgré toutes les programmations, les objectifs et les actions que l'on met en oeuvre. On est en permanence dans le dilemme suivant : principe de précaution indispensable à tout éducateur responsable et prise de risque pour le sujet, indispensable à sa construction.

Intégrer ou assimiler et émanciper : chacun se construit provisoirement par rapport à un modèle : c'est la phase où l'on éprouve les nouvelles connaissances ou les nouvelles façon d'être. Le moment de l'émancipation est là quand chacun peut évoluer par rapport à des repères qu'il s'est construit et non pas par rapport à des repères externes. L'émancipation sociale (forme d'autonomie) est émancipatrice pour le sujet et pour ceux qui l'entourent.

Faire des activités et vivre des activités : problème des centres de loisirs ou des clubs sportifs qui « recrutent » de nouveaux membres sur des activités (mode, médiatisation excessive ou simple prétexte à la rencontre d'autres) ou sur une façon de pratiquer ses activités (coopération ou compétition, pour soi ou pour le corps social dont on fait partie). Les questions de secteur marchand ou de secteur associatif, de programme ou de projet se cachent derrière cette tension.

¹⁰ Voir SERRES Michel, Le tiers-instruit, Bourin, Paris, 1991, pages 27-30

Individuel et collectif : Seul l'individu peut apprendre, mais avec et pour les autres. Ce n'est pas toujours évident si l'on parle de connaissances livresques, mais il devient indispensable d'aborder cette question si l'on se préoccupe de connaissances comportementales. Les projets de réussites éducatives posent particulièrement cette question.

Quelques exigences concernant les acteurs de la coéducation

Une complémentarité des influences éducatives ne peut réussir que si tous les acteurs souscrivent ensemble à un certain nombre d'exigences.

La parité : si l'on ne traite pas d'égal à égal, si un corps social domine les autres, on tombe vite dans une sorte de communautarisme qui va à l'encontre de l'idée d'universalité des sujets que nous prônons. Réclamer la parité, c'est le fait de se reconnaître tous appartenant au minimum à une même communauté : l'espèce humaine. D'autres critères pourront être trouvés mais si la diversité constitutive du groupe est une exigence, la parité d'emblée est une nécessité.

La confiance : c'est un pari sur l'inconnu de l'autre (qui met en jeu une estime de soi réciproque), sur l'avenir (on vise l'émancipation). Comme tout pari, il comporte des risques, en particulier celui d'échouer provisoirement ; il faut accepter *a priori* cette idée.

Les compétences : dans cette notion, au delà des capacités individuelles, il y a la notion d'engagement personnel dans la réalisation de la tâche en vue de son aboutissement positif. Cette notion s'applique à tous les acteurs, chacun dans son domaine propre. Le fait d'être père ou mère de famille, enseignant ou animateur sportif, confère une responsabilité mais pas automatiquement une compétence éducative. A l'occasion de l'examen de ce point, toutes les tensions citées plus haut devront être examinées !

La déontologie professionnelle : il faut une « moralité publique » partagée que l'on définira à partir d'un idéal, de valeurs, et évidemment de la loi.

L'implication : l'engagement des acteurs sociaux se fait pour obtenir des transformations sociales et individuelles. S'il n'y a pas cet engagement, on se trouve en présence d'une simple prestation qui n'a pas sa place dans un projet de coéducation.

La vigilance : c'est un engagement corporel et intellectuel permanent pour éviter l'endormissement, aussi bien par rapport aux objectifs qu'aux moyens en regard des objectifs. Il suffit d'ouvrir les yeux sur ce qu'on vit, en le référant aux objectifs et aux cahiers des charges définis ensemble.

L'efficacité : l'exigence d'évaluation continue, conduira à déterminer ensemble des critères, à faire des choix, à juger des résultats obtenus en fonction des objectifs poursuivis.

Un gain pour tous concernant l'acquisition de compétences

[L'éducation est globale : toutes les influences reçues constituent la « matière éducatrice » qui doit permettre à l'enfant de se construire et de se développer. Mais l'enfant est le seul à pouvoir s'approprier et traiter cette matière fruit de son histoire et de ses expériences, cumul d'informations et d'acquisitions multiples et diverses ; lui seul peut analyser ces éléments et les confronter pour en tirer ses propres conclusions, pour se faire son opinion, pour déterminer ses attitudes, ses comportements et ses actes, pour se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres. C'est ce qui permet de dire que l'enfant est le plus permanent de ses éducateurs, même s'il n'a pas de projet éducatif pour lui-même.

Encore faut-il lui permettre, par sa participation notamment, de développer les capacités d'observation, d'analyse et de décision nécessaires pour opérer ses choix. Pierre de Rosa]

Les compétences s'acquièrent dans tous les milieux. Le transfert dans des situations nouvelles de compétences acquises dans une situation donnée, ne peut se faire que si on analyse l'origine de ces compétences et leur mécanisme d'acquisition (métacognition). De ce point de vue, la coéducation permet cette mise à distance. Dans un projet en action, chaque composante de la coéducation devrait bénéficier de l'apport des autres.

L'enfant bénéficiera de la cohérence des actions auxquelles il participe, sur le plan des valeurs, sur le plan d'un certain nombre de méthodes, d'où un agencement plus facile pour lui de toutes ses connaissances par rapport à ses repères. Les nouveaux apports seront plus facilement reliés à ses connaissances antérieures, à condition que l'ensemble des influences éducatives tendent à lui donner les moyens et les outils pour exercer ses choix.

La famille verra s'élargir les possibilités et les champs de pensée de ses enfants ainsi que les occasions d'expérimenter.

L'école apportera des réponses aux questions qui se sont posées dans l'espace familial ou périscolaire. Elle invitera les enfants à éprouver leurs nouvelles connaissances dans des champs qui lui sont étrangers ou fermés (relations affectives, activités « plaisir »).

Le centre de loisirs ou le club sportif bénéficiera de tout le soutien de la collectivité car il permet l'inscription du projet particulier dans un projet d'éducation partagée par une communauté plus large. Il s'enrichit des différences familiales et culturelles des enfants et des connaissances apportées par l'école. En outre, il suppose un investissement volontaire (contrairement aux autres milieux), une alternance activité individuelle et participation à une collectivité et rythme adapté à chacun (pas de pression affective ou du résultat)

La collectivité publique bénéficiera des compétences sociales acquises. (renouvellement des sociétés locales, régulation et anticipation possible des crises,...). Les citoyens seront mieux préparés aux débats et aux confrontations, la participation devrait être accrue à toutes les sollicitations concernant la construction de projet ou son déroulement.

La coéducation : une approche de la globalité de l'éducation

Des obstacles...

L'absence des médias :: à l'heure de la communication érigée en « valeur », les médias ne jouent pas un rôle déterminant dans la promotion de la coéducation. Au contraire, c'est souvent les initiatives individuelles ou « rétrogrades » que l'on met en valeur. Le travail social est plus souvent présenté dans son aspect éventuellement curatif que dans son aspect éducatif.

Une évaluation difficile : le travail éducatif est timide devant l'évaluation ; la multiplicité des influences peut l'expliquer en partie, mais la remise en cause est parfois difficile à accepter. A la rigueur on accepte une évaluation quantitative, mais l'évaluation qualitative, bien que délicate à pratiquer reste trop souvent une pratique individuelle (café du commerce) qui ne peut pas déboucher sur la régulation du projet. Commençons déjà à évaluer nos pratiques de coopération et ensuite nous pourrions peut-être passer aux évaluations des effets de la coéducation sur la construction de la citoyenneté chez les jeunes.

...des perspectives...

Le travail ou l'emploi ne pouvant plus assumer la fabrication du lien social, un dispositif de coéducation pourrait jouer ce rôle. Se retrouver ensemble, autour de valeurs communes et de projets communs, peut faire émerger de nouvelles solidarités, de nouveaux sentiments d'appartenance à une communauté plus large que sa communauté d'origine.

Comme la plupart de nos compétences, celle qui consiste à vivre dans un projet de coéducation n'est pas innée ; se former à l'animation ou à l'accompagnement deviendra vite une nécessité. Trouver des lieux et des moments et des outils de formation devra faire partie du projet de coéducation.

Si la mise en oeuvre d'un projet de coéducation relève bien de savoir-faire professionnel, d'organisation, c'est surtout une question de conviction, d'ouverture, d'espoir, de générosité, d'un pari sur un monde de demain plus solidaire.

...un idéal

La coéducation est une voie d'accès parfois difficile vers l'apprentissage et la pratique de la citoyenneté et de la démocratie. Elle se veut fédératrice d'énergies, parfois exceptionnelles, mais aussi très dispersées. Elle n'oppose pas une forme d'éducation à d'autres, mais tente de mettre en cohérence toutes les idées qui vont tenter de réduire les ségrégations d'origine économique, culturelles ou sociales pour, qu'à partir des enfants et des jeunes, nous avançons vers un Homme libre et responsable dans une société la plus démocratique possible.

C'est à la réussite de la mise en oeuvre de la coéducation qu'on jugera de la réussite éducative de notre société.